

**Question avec demande de réponse écrite E-009581/2016  
à la Commission**

Article 130 du règlement

**Norbert Erdős (PPE), Csaba Sógor (PPE), Anne Sander (PPE), Virginie Rozière (S&D), Michel Dantin (PPE), Françoise Grossetête (PPE), Michèle Alliot-Marie (PPE), Cristian-Silviu Buşoi (PPE), Andor Deli (PPE), Angélique Delahaye (PPE), Pál Csáky (PPE), Tokia Saïfi (PPE), Enrique Calvet Chambon (ALDE), Franck Proust (PPE), Viorica Dăncilă (S&D), Brice Hortefeux (PPE), Elisabeth Morin-Chartier (PPE), Jean-Paul Denanot (S&D), Constance Le Grip (PPE), Norica Nicolai (ALDE) et György Schöpflin (PPE)**

Objet:            Actions contre le foie gras

L'Union européenne est le 1<sup>er</sup> producteur et consommateur de foie gras au monde. Ce mets fait partie du patrimoine gastronomique européen. Comme l'a rappelé à plusieurs reprises M. Vytenis Andriukaitis, commissaire européen à la santé et à la sécurité alimentaire, la production de foie gras est une production légale. Allant au-delà des exigences réglementaires, les producteurs européens de foie gras ont signé la Charte européenne pour la production de palmipèdes gras et s'engagent dans une démarche de certification indépendante.

Malgré cela, la production de foie gras fait l'objet d'attaques récurrentes, infondées sur le plan scientifique, qui mettent à mal la liberté de commercialiser et d'acheter ce produit sur le territoire de l'Union européenne. Ainsi, en Grande-Bretagne, un restaurateur de Fleggburgh a été contraint de retirer le foie gras de son restaurant après avoir reçu des menaces de mort. En Italie, une campagne en cours demande aux consommateurs de dénoncer les supermarchés qui vendent du foie gras. Certains acteurs économiques cèdent face à ces actions qui mettent parfois en péril la survie de leur établissement.

Que pense la Commission européenne de ces actions?

La Commission envisage-t-elle de réglementer ce type d'agissements?